

## Après une longue bataille, Veolia et Suez signent un traité de paix

### le Monde Par [Isabelle Chaperon](#)

Les deux rivaux français de l'eau ont entériné leur accord de rapprochement. Les fonds Meridiam et GIP, associés à la Caisse des dépôts et à la CNP, reprendront le « nouveau Suez », qui conservera 40 % du chiffre d'affaires du géant coupé en deux.

Quoi de mieux qu'un pont de mai pour sceller la paix entre les deux géants français de l'eau ? Les conseils d'administration de Veolia et de Suez ont entériné, vendredi 14 mai, l'accord de rapprochement mettant fin à une terrible lutte fratricide au sein du capitalisme français.

Les deux groupes avaient conclu un armistice le 11 avril à l'hôtel Bristol, se promettant de signer un traité de paix définitif avant le 14 mai. L'objectif est tenu. En parallèle, les deux groupes ont bouclé, vendredi, un protocole d'accord avec les fonds d'infrastructures français Meridiam et américain GIP, associés à la Caisse des dépôts (CDC) et à la CNP, pour la reprise d'un « nouveau Suez », qui restera indépendant.

Cet ensemble d'actifs, rassemblant les activités en France dans l'eau et les déchets, ainsi que des entités en Italie, en République tchèque, en Afrique ou encore en Chine, réalise un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros, soit environ 40 % des 17 milliards de ventes du groupe Suez en 2020. « *Cela nous place parmi les cinq principaux acteurs mondiaux* », souligne Philippe Varin, le président de Suez. « *Il y a un nombre colossal d'opportunités dans le monde et pas d'accord de non-concurrence avec Veolia qui pourrait entraver notre croissance.* »

## Garanties sociales

Si les grandes lignes avaient été esquissées en avril, un mois n'a pas été de trop pour définir les exacts contours de ce périmètre. Quid, par exemple, des contrats gérés dans certains pays basculant chez Veolia, comme l'Espagne ou le Chili, par SES, l'activité numérique et environnementale conservée, elle, par Suez ? « *Le découpage a été fait usine par usine, station d'épuration par station d'épuration* », relève un proche des discussions. Gérard Mestrallet, l'ancien président de Suez, dont l'intervention avait été décisive pour obtenir l'armistice du Bristol, a poursuivi sa médiation afin de faciliter ces arbitrages.

Le consortium d'investisseurs a remis une offre indicative sur le nouveau Suez supérieure à 10 milliards d'euros en valeur d'entreprise (dette comprise), selon plusieurs sources. Meridiam et GIP s'approprient à prendre chacun 40 % de cet ensemble, la CDC et à la CNP s'adjudicant 20 % en commun. « *L'actionnariat salarié démarrera à 3 % et pourra monter à 10 % d'ici sept ans* », précise M. Varin.

Le groupe dirigé par Antoine Frérot n'a pas été associé aux travaux sur la gouvernance de son concurrent

Fait inhabituel, en face de ce consortium se trouvent deux vendeurs : juridiquement, en effet, c'est Suez qui vend, mais économiquement, c'est Veolia qui empêche le produit de la cession. « *Notre objectif est de pouvoir réaliser la vente du nouveau Suez au consortium de façon quasi concomitante de la clôture de l'OPA de Veolia* », explique M. Varin.

Toutefois, le groupe dirigé par Antoine Frérot n'a pas été associé aux travaux sur la gouvernance de son concurrent. Marc Sénéchal, l'administrateur ad hoc qui avait été nommé par le tribunal de commerce de Nanterre à la demande de Suez, a été chargé de vérifier, pour le compte de Veolia, que le cadrage fixé en avril avait bien été respecté. En particulier, les investisseurs se sont engagés à rester au minimum dix ans au capital du numéro deux français de l'eau, sous peine de pénalités, et à ne pas démanteler le groupe. Des garanties sociales ont été apportées pour quatre ans aux salariés français, en adéquation avec celles données par Veolia.

## Offre ferme avant le 29 juin

« *L'offre du consortium demeure soumise à plusieurs conditions* », précise un communiqué commun de Suez et Veolia. Les investisseurs vont poursuivre des *due diligence*, autrement dit une analyse des comptes et autres documents fournis par Suez afin de formuler une offre ferme avant le 29 juin. Le calendrier vise à pouvoir présenter aux actionnaires de la cible, réunis en assemblée générale le 30 juin, une opération ficelée.

D'ici là, une fois les instances représentatives du personnel de Suez consultées et le rapport d'un expert indépendant publié, il est prévu que le conseil d'administration du groupe rende un avis favorable motivé à l'OPA lancée par son grand rival. Ce qui permettra à ce dernier de relever dans la foulée le prix de son offre à 20,50 euros par action, portant la valorisation boursière de Suez à près de 13 milliards d'euros. Le 30 août 2020, Veolia avait démarré la bataille avec un prix de 15,50 euros par action, augmenté à 18 euros en octobre. Par ailleurs, les ex-belligérants ont promis de renoncer à tous les contentieux en cours. Suez va aussi désactiver la fondation de droit néerlandais mise en place pour empêcher la vente de Suez Eau France.

La naissance du « *champion mondial de la transformation écologique* » voulu par M. Frérot, fort d'un chiffre d'affaires de 36 milliards d'euros, est désormais attendue pour la fin de 2021. Mais qu'on ne s'y trompe pas : « *Suez et Veolia sont partis pour se faire concurrence pendant longtemps* », promet Philippe Varin.